

CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

09 juillet 2018

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 03 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, O. GUICHARD, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, C. BIOLAY, M. LAPTEVA, J. DAZIN, M. FOURNIER, V. KRYK, M. GALLET, M. GRENIER, J. CAMUGLI, C. TOWNSEND, L. JACQUEMET, V. ARBEZ, M. TOOMEY, J-A. DURET, D. GANNE, H. DUMAS

Absents excusés : Michèle GALLET, M. CONDE, M.C. ROCH, C. FOLGER, V. BOULAS

Absents : S. MERCIER, L. LAMARCA, I. ZANON

Procurations : M-C. ROCH à O. GUICHARD, M. CONDE à W. DELAVANNE, V. BOULAS à L. JACQUEMET, C. FOLGER à D. GANNE, Michèle GALLET à M. GALLET

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. RABOT adjointe administrative

La séance est ouverte à 19h30.

Un nouveau conseiller municipal siège en séance : Viviane ARBEZ qui remplace Renaud JAILLET, démissionnaire.

V. ARBEZ habite à Ornex, elle est fonctionnaire international à Genève.

J-A. DURET est nommé secrétaire de séance.

J. DAZIN demande pourquoi le tarif du préfabriqué apparait dans le compte rendu du conseil alors qu'il avait été décidé de le supprimer.

I. GOUDET indique que c'est une erreur mais que cela a bien été supprimé dans la délibération D2018 18 06 56 transmise à la Préfecture et que celle-ci sera transmise à tous les conseillers à la fin de la séance, et que le compte rendu du 18 juin sera corrigé.

Le compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2018 n'appelant aucune autre remarque, il est validé à l'unanimité.

1. Intercommunalité – Modification statutaire du SIEA

La chambre régionale des Comptes et la Préfecture ont rappelé en 2016 et 2017 au SIEA qu'en vertu d'un principe d'exclusivité, qui a pour conséquence de dessaisir intégralement les communes sur les compétences transférées à un EPCI, il convenait de mettre un terme aux cofinancements autres que ceux afférents à la compétence électrification rurale. Sont visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour lesquels, jusqu'à présent, les communes votaient des participations (fonds de concours) imputées sur leur budget en dépenses d'investissement.

Cette participation aux travaux devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore leur localisation, dans le cadre du vote des statuts.

Le Comité Syndical, lors de sa réunion du 13/04/2018, a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre ce nouvel élément en considération.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 – Budget Comptabilité – de la phrase suivante :
« *Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat.
Les modalités en seront définies par le comité syndical.* »

La cotisation spécifique « travaux » sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget de la commune. Elle sera toujours calculée sur le montant HT des travaux, comme l'étaient les fonds de concours précédemment mais fera l'objet d'un appel de fonds de 85 % du montant à charge de la commune après la signature du plan de financement (contre 100 % pour les fonds de concours).

La régularisation par rapport au cout réel des travaux interviendra lors de la fourniture du décompte général et définitif des travaux par l'entreprise.

Pour ce qui concerne l'électrification rurale, les fonds de concours étant autorisés en la matière, il n'y aura pas lieu de modifier quoi que ce soit (imputation de la dépense, pour la commune en investissement).

En application des dispositions des articles L5211-17 et L5211-20 du CGCT, il appartient à chacune des communes adhérant au SIEA de se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette modification statutaire, l'absence de réponse dans ce délai imparti étant considéré comme avis favorable.

W. DELAVENNE précise que la conséquence de cette modification est le passage de tous les travaux de la section investissement vers la section fonctionnement, il précise également que seules les communes urbaines sont concernées.

J-A. DURET indique avoir toujours trouvé que le mécanisme des fonds de concours du SIEA n'était pas transparent. Cependant, Il pense qu'avant de s'opposer à cette modification statutaire il serait bon de mieux mesurer les conséquences de cette décision et de comprendre l'impact sur la répartition des coûts. Il faut peut-être prendre en charge de plus gros lots de travaux et limiter l'intervention du SIEA au minimum.

W. DELAVENNE précise que la commune a rejoint le SIEA depuis juin 2011 concernant l'éclairage public et qu'il est nécessaire d'attendre 10 ans avant de pouvoir en sortir et de reprendre la gestion en interne. Il rappelle qu'il est important d'attendre que les 35 candélabres soient remplacés lors des travaux du BHNS car il y a des subventions prévues par le Département et par la Suisse, mais que d'ici 3 ans il sera possible de rompre le contrat liant la commune au SIEA.

J-A. DURET explique que cela fait maintenant 5 à 6 ans que le SIEA est attaqué dans son fonctionnement et que la gestion de ce syndicat est critiquable.

J-F. OBEZ rappelle que le SIEA demande à toutes les communautés de communes de garantir les emprunts contractés pour la fibre optique mais que certaines refusent, notamment Bourg en Bresse dernièrement. Le SIEA attend des subventions de l'Etat pour le développement de la fibre mais se trouve actuellement en mauvaise posture.

W. DELAVENNE rappelle que le SIEA n'a demandé au départ qu'une cotisation de 0.14€ par habitant alors qu'actuellement celle-ci s'élève à 3.14€. L'endettement du SIEA est bien trop important.

J-A. DURET explique qu'il y a de gros problèmes de gestion de compétence et qu'il serait opportun de procéder à une analyse juridique de ces dispositions de gestion par rapport à ce qui est prévu dans la convention avant de décider s'il faut s'opposer à la modification statutaire du SIEA. Il rappelle en outre que dans l'Ain les conditions d'accès à internet sont exceptionnelles.

J-A. DURET explique qu'il convient de voter cette modification statutaire afin de permettre la régularisation des comptes du SIEA, comme cela est souhaité par la Chambre régionale des comptes.

W. DELAVANNE pense que, petit à petit, les communes cherchent à se retirer des syndicats, et que l'Etat incite les communes à le faire.

O. GUICHARD rappelle qu'entre le désengagement de l'Etat et l'auto financement qui devient compliqué pour les communes, il est de plus en plus difficile d'inscrire des dépenses en investissement. Même si la Cour des Comptes fait correctement son travail, les dotations sont toujours en baisse et les travaux sont à imputer en fonctionnement. Il est possible que la trésorerie vienne par la suite reprocher à la commune d'avoir trop de dépenses de fonctionnement. Cette proposition du SIEA vient réduire encore un peu plus les marges de manœuvre dont dispose la commune.

J-F. OBEZ comprend le positionnement de la Cour des Comptes juridiquement.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de ses membres votants (15 contre (C. BIOLAY, J-F. OBEZ, W. DELAVENNE 2 voix, L. JACQUEMET 2 voix, O. GUICHARD 2 voix, M. GIRIAT, M. LAPTEVA, V. ARBEZ, H. DUMAS, V. KRYCK ; M. FOURNIER, C. TOWNSEND, M-C. ROCH, M. CONDE, V. BOULAS), 7 abstentions (M. TOOMEY, J. CAMUGLI, M. GRENIER, D. GANNE 2 voix, M. GALLET, J. DAZIN), 1 pour (J.A. DURET), Michèle GALLET ne prend pas part au vote):

- **DECIDE DE SE PRONONCER CONTRE la modification statutaire proposée par le SIEA**

2. Commissions municipales – Désignation de membres

Suite à la démission récente de 3 conseillers municipaux, il convient de redéfinir la composition des commissions municipales.

Monsieur le Maire rappelle que les commissions municipales sont les suivantes :

- Finances, subvention et développement économique
- Personnel
- Aménagement du territoire, patrimoine et environnement
- Urbanisme
- Travaux et sécurité
- Affaires sociales
- Affaires scolaire
- Communication, jeunesse, sport et loisirs

Une délibération du conseil municipal du 7 Avril 2014 fixe la composition des commissions municipales (cf. tableau ci-joint).

Il est proposé aux nouveaux conseillers municipaux de faire partie d'une ou plusieurs commissions. Monsieur le Maire propose également aux autres conseillers de confirmer leur participation aux commissions dont ils font partie, ou de changer s'ils le souhaitent.

M. GALLET demande s'il y aura un représentant pour le comité consultatif des Sapeurs-Pompiers.

D. GANNE se propose comme membre.

O. GUICHARD rappelle qu'il y a une commission d'aménagement prévue le mardi 10 juillet à 18h15 et qu'il est important que les membres soient présents. Il demande à I. GOUDET de faire parvenir les convocations aux nouveaux membres de la commission.

J-A. DURET demande quel est le planning général du PLU et si le PADD est mis en consultation.

J-F. OBEZ rappelle que des débats ont eu lieu dans chaque conseil municipal et que ce point a été débattu durant le conseil municipal du 18 décembre 2017. Le PLU sera arrêté en décembre 2018, il y aura ensuite une période de consultation et le vote interviendra en décembre 2019.

O. GUICHARD rappelle que toutes les informations contenues dans le PLU ne sont pas encore définitives et qu'il convient de ne pas les divulguer pour l'instant.

J-F. OBEZ explique que le règlement local de publicité intercommunal aura le même planning que le PLU et qu'il sera présenté en conseil municipal le 24 septembre 2018 et sera voté durant le 2^{ème} semestre 2019.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** la composition des commissions municipales telle qu'établie dans le tableau ci-joint.

3. Finances – Cautionnement prêt 321 Route de Brétigny – 3F (annule et remplace la délibération du 14 mai 2018)

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal la proposition de cautionner la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Rhône-Alpes (3F) pour l'acquisition en l'État de Futur Achèvement de 8 logements sociaux collectifs situés à Ornex 321, rue de Brétigny, dans le cadre d'un financement PLUS, PLAI et PLS.

Pour la réalisation de ce projet la SA HLM Immobilière Rhône-Alpes (3F) demande la garantie de la commune à hauteur de 100% des prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations pour un total de 750 435 euros.

La garantie s'effectue selon les caractéristiques financières, aux charges et conditions du contrat n°75857 constitué de 7 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

J-A. DURET demande si un tableau des états a été présenté.

J-F. OBEZ lui confirme qu'au conseil municipal du 18 juin 2018 le tableau a bien été présenté et qu'une copie lui sera fournie

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** le projet qui lui est présenté,

- **AUTORISE** la garantie du prêt souscrit par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Rhône-Alpes (3F) pour l'acquisition en l'État de Futur Achèvement de 8 logements sociaux collectifs situés à Ornex 321, rue de Brétigny, dans le cadre d'un financement PLUS, PLAI et PLS, et ce, pendant toute la durée des prêts, jusqu'à complet remboursement et de

créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer à première demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, le paiement de 100% des dites échéances qui n'auraient pas été payées par la SA HLM Immobilière Rhône-Alpes (3F) et se substitue à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

4. Demande de subvention à la région pour le centre bourg (annule et remplace la délibération du 18 décembre 2017)

Dans le cadre de sa nouvelle politique territoriale, la région Auvergne-Rhône-Alpes engage un programme pour accompagner les bourgs centres et les pôles de services dans leurs projets d'aménagement pour les revitaliser et renforcer leur attractivité. Ce programme s'adresse aux communes comptant entre 2.000 et 20.000 habitants souhaitant investir dans des projets relatifs à l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, valorisation du patrimoine bâti ...).

La mairie d'Ornex a pour projet de réaménager le centre bourg afin de mettre en valeur le patrimoine historique de la commune, notamment, l'église du XV siècle et créer des espaces de promenades tout en apaisant la circulation afin de garantir la sécurité des piétons, favorisant ainsi son attractivité tout en améliorant le cadre de vie des ornésiens.

Considérant que les objectifs du projet sont les suivants :

- Mettre en valeur le patrimoine,
- Sécuriser la circulation des modes doux,
- Favoriser l'attractivité du centre-bourg,

Considérant que les travaux consistent à :

- Créer des espaces verts et des voies piétonnes,
- Valoriser le patrimoine bâti
- Améliorer le cadre de vie et redynamiser l'attractivité du centre bourg
- Redéfinir les espaces de stationnement

Vu le budget de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant H.T en €	Intitulé	Montant H.T. en €
Travaux	988.262,50 €	Région – centre bourg (40%)	395.305,00 €
		Département (15%)	148.239,00 €
		Autofinancement	444.718,50 €
Total	988.262,50 €	Total	988.262,50 €

Considérant que ce projet est éligible à une demande de subvention auprès de la région au titre des centres-bourgs,

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la région, pour un montant équivalent à 40% du montant des travaux, 395.305,00 euros.
- **DIT que** la recette est inscrite au Budget 2018 de la commune.

5. Finances - Demande de subvention au Département de l'Ain au titre de la dotation territoriale

La commune a le projet de réaménager la place de l'église, la rue des hautins de la Crotte et la rue du Champ Colomb. Ces travaux interviennent dans la continuité de ceux de la requalification du centre Bourg, sur le RD 1005, qui ont eu lieu en 2017.

L'aménagement de la place de l'église est défini comme la deuxième étape opérationnelle. Initialement prévue en 2018, les travaux se réaliseront dès le début d'année 2019.

Vu les objectifs de l'opération :

- Réinscrire l'église dans un environnement plus unitaire
- Sécuriser les pratiques piétons / cycles sur la rue de l'église
- Réduire la place accordée à la voiture en supprimant le système de « double voirie » existant (rue de l'église et voie de desserte du parking)
- Créer des aménagements support d'usages (lieu de rencontre, organisation de manifestations, ...)
- Multiplier les possibilités de parcours piétons dans le quartier de l'église et désenclaver la rue du Caire, par les parcelles 108 et 114
- Créer un itinéraire mode doux autour de l'église, dans le prolongement de la rue du Caire et vers la rue des Hautains de la Crotte
- Rendre plus visible la parcelle de la vigne communale ainsi que le monument aux Morts
- Intégrer la rue de champ Colomb dans le réseau des déplacements modes doux (connexion future avec la véloroute en cours de réalisation par la CCPG)
- Requalifier le profil de la voirie en intégrant des stationnements le long de la rue des Hautains de la Crotte devant les parcelles 306 et 305

Vu les enjeux issus du diagnostic :

- Un fonctionnement avec deux voies circulées en parallèle : la rue de l'église et la voie de desserte du parking public
- Une occupation de l'espace public conciliant la voiture, les modes de déplacement doux et les piétons
- Une configuration spatiale qui donne à lire un parvis plus qu'une place

Considérant que les travaux consisteront à :

- Créer un espace public qui entre en résonance avec l'église
- Accorder une place plus confortable aux usagers modes doux
- Redonner à la rue de l'église un statut de rue de village en rompant avec la logique de flux de transit : passage à simple sens de circulation, sens entrant depuis la RD 1005.
- Maintenir l'offre en stationnement
- Mettre l'église et la cure en accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Mettre en valeur le patrimoine végétal et bâti en place

Vu le budget de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant H.T en €	Intitulé	Montant H.T. en €
Travaux	988.262,50 €	Région – centre bourg (40%)	395.305,00 €
		Département (15%)	148.239,00 €
		Autofinancement	444.718,50 €
Total	988.262,50 €	Total	988.262,50 €

Considérant que les travaux seront réalisés en 2019, ce projet est éligible à la dotation territoriale 2019 du Département de l'Ain.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département de l'Ain, pour un montant de 148.239,00€ au titre de la dotation territoriale 2019.
- **DIT** que la recette sera inscrite au Budget primitif de la commune

6 – Finances - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR

Le projet d'aménagement du centre bourg se déroule en 3 phases :

La première a été réalisée et concernait la sécurisation de la traversée du centre bourg. La seconde concerne l'aménagement de la place de l'Église, qui sera réalisée début 2019.

La 3^{ème} phase sera l'aménagement sur l'ancienne parcelle des réservoirs et la rue de la Tour. Pour cela, la commune a récemment désigné un maître d'œuvre chargé de proposer un aménagement qui devrait coûter 240 000 €.

Vu les objectifs de l'opération :

Sur la parcelle des réservoirs, nommée Jardin des Hirondelles, l'objectif est de restaurer un habitat, une faune et une flore typique d'un centre de village agricole. Il s'agit également de favoriser les modes de déplacement doux et de préserver dans la rue de la Tour la dimension vernaculaire et patrimoniale de ce quartier historique.

Considérant que les travaux consisteront à :

- Pour le Jardin des Hirondelles (Parcelle N°138 de 1285 m²) :
 - Concevoir un espace non clos, un espace public qui vient s'inscrire dans la trame des déplacements modes doux à l'échelle du bourg d'Ornex,
 - Créer un espace polyvalent dédié à la vie du quartier,
 - Créer une liaison modes doux confortable (piétons / cycles) entre la rue de la Tour et la rue de la Culaz, en lien avec les itinéraires modes doux à anticiper entre la future voie verte et le triangle des Tattes,
 - Créer quelques places de stationnement,
 - Opérer une "mise à distance" entre les espaces offerts à l'usage du public et les limites mitoyennes des parcelles voisines (respect de l'intimité résidentielle),
 - Préserver le massif arboré en place / intégrer à l'aménagement si possible les déblais en place,
 - Proposer des aménagements d'espaces verts permettant la restauration d'un habitat pour les espaces floristique et faunistique typique des centres de village agricole,
 - Intégrer le puits de la rue de la Tour dans les aménagements.

- Pour la rue de la Tour, les objectifs sont :
 - Remettre en adéquation le statut du lieu (une cour résidentielle) avec sa forme et ses matériaux,
 - Inscrire l'espace public dans la dimension vernaculaire et patrimoniale de ce quartier historique,
 - Assurer des connexions modes doux sécurisées entre le futur jardin des Hirondelles et la RD 1005.

Vu le budget de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant H.T en €	Intitulé	Montant H.T en €
Maîtrise d'œuvre	11 040.00 €	Autofinancement	11 040.00 €
Travaux	240 000.00€	Autofinancement	140 000.00€
		Etat	100 000.00€
Total	251 040.00€	Total	251 040.00€

Considérant que les travaux seront réalisés en 2019, ce projet est éligible à la DETR 2018 de l'Etat.

Après avoir débattu, et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat, pour un montant de 100 000 € au titre de la DETR 2018.
- **DIT** que la recette sera inscrite au Budget primitif de la commune

J-A. DURET demande si la commune attend la notification des subventions avant d'engager les travaux prévus.

J-F. OBEZ lui répond qu'il conviendra de présenter un autre plan de financement si celle-ci venait à être refusée.

7. Finances – Convention avec l'amicale du personnel

La délibération D 2018 14 05 43 du 14 mai 2018 approuve le versement à l'amicale du personnel des communes de Ferney-Voltaire, d'Ornex et du SIVOM, une subvention pour un montant de 24 250€.

Ce montant étant supérieur à 23000€, la réglementation prévoit que la commune passe une convention d'objectif avec l'association pour que la subvention puisse être versée.

Cette convention vise à définir le montant qui sera versé à l'association ainsi que l'utilisation qui sera faite de ces fonds.

La subvention versée par la commune est indexée sur le nombre d'agents dans la collectivité pouvant prétendre à adhérer à l'amicale. L'association a pour mission d'assurer l'aide des agents pour la scolarité des enfants, pour les moments heureux et malheureux de la vie des agents, pour les médailles du travail. L'amicale assure le versement aux adhérents de chèques vacances, intégralement pris en charge par l'association.

J-A. DURET indique qu'il est tout à fait normal d'avoir une convention avec l'amicale du personnel compte tenu du montant engagé.

M. GIRIAT demande combien d'agents de la commune ont adhéré à l'amicale.

J-F. OBEZ lui indique qu'il y a 45 agents actuellement, que l'inscription est soumise à certaines contraintes.

O. GUICHARD rappelle que l'amicale du personnel est l'équivalent d'un comité d'entreprise dans une entreprise privée.

Après avoir débattu, et en avoir délibéré le conseil municipal, à la majorité de ses membres votants (1 abstention : J. CAMUGLI):

- **APPROUVE** la convention à passer avec l'amicale du personnel,
- **DIT** que le montant est inscrit au budget 2018.

8. Finances - Attribution des subventions aux associations

La commission des finances s'est réunie le 23 avril 2018 pour étudier les premières demandes de subventions reçues.

Le montant total de l'enveloppe prévue au budget 2018 s'élève à 40 244 €. Certains dossiers de demandes de subvention nécessitaient des documents complémentaires.

Le Conseil Municipal se prononce aujourd'hui sur les dossiers complétés depuis.

Le Maire propose de valider l'attribution des subventions conformément à ce qui est proposé dans le tableau suivant :

	Association	Montant 2018 proposé
1	Association intercommunale des jeunes sapeurs-pompiers du Nord-Est-Gessien	70 €
2	AS Versonnex Sauvergnny Grilly-Football	360 €

Le montant total des subventions attribuées lors de cette séance du Conseil municipal, si les propositions sont validées, s'élève à **430 €**, soit un total attribué pour 2018 de **38 612 €**.

J-F. OBEZ explique que cette association n'est pas comprise dans le périmètre géographique du SIVOM.

J-A. DURET demande si le montant est équivalent aux sommes versées par le SIVOM.

M. GIRIAT lui explique que le calcul est compliqué car il tient compte de certains paramètres comme le nombre de jeunes, d'entraîneurs ou encore de matchs.

W. DELAVENNE rappelle qu'une simplification a déjà été entreprise mais que cela n'est pas évident.

Après avoir débattu, et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** l'attribution des subventions conformément à ce qui est proposé dans le tableau
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2018

9. Finances - Subvention exceptionnelle à l'association Ferney en mémoire dans le cadre des évènements liés au 11 novembre 2018

Les communes d'Ornex, Ferney-Voltaire et Prévessin-Moëns organisent conjointement le centenaire du 11 novembre 1918. Une exposition en hommage aux soldats morts pour la France est prévue dans les trois communes, du 12 septembre au 11 novembre 2018.

L'association Ferney en Mémoire se charge de concevoir l'exposition en créant des panneaux mettant en valeur les portraits des soldats figurant dans le Livre d'Or de 1919. Le coût d'impression est de 50€ par panneau. L'association a comptabilisé 9 portraits pour Ornex et prévoit un dixième panneau général avec les noms des autres soldats n'ayant pas de visuel.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Ferney en Mémoire d'un montant de 600€, soit 500€ pour l'impression des 10 panneaux et 100€ pour les frais additionnels de préparation des documents.

J. CAMUGLI trouve que l'idée d'installer des photos de poilus sur le bas-côté de la route n'est pas séante.

L. JACQUEMET lui rappelle que l'objectif premier est de pouvoir permettre à un maximum de personnes de les voir.

W. DELAVENNE explique que d'autres lieux avaient été repérés mais qu'il a été finalement décidé de les positionner au niveau des Arcades car le passage des piétons y est le plus important.

W. DELAVENNE précise qu'il y aura une présentation dans les écoles et que les photos seront positionnées en amont de l'arrêt de bus ainsi que face à la concession Peugeot.

L. JACQUEMET indique qu'il y aura également une exposition quizz qui circulera dans les écoles et que Monsieur Bauswein fera des interventions auprès des classes de CM2.

O. GUICHARD rajoute qu'il y aura aussi des chants par les enfants des trois communes.

W. DELAVENNE complète en disant qu'il y aura un défilé qui partira de la fontaine Rue de Meyrin et qui arrivera au monument aux morts à Ferney-Voltaire.

J-F. OBEZ explique d'un hommage particulier sera rendu aux femmes car en août 1914 lorsque tous les jeunes hommes âgés de 20 à 48 ans ont été appelés ce sont elles qui ont assuré les travaux des champs et ont permis de faire vivre les villages.

M. GALLET demande s'il y aura des cérémonies dans chaque commune.

J-F. OBEZ lui répond que non, qu'il y aura une cérémonie unique à Ferney-Voltaire avec une reproduction sur support d'exposition des monuments de Prévessin-Moëns et Ornex.

M. GALLET trouve choquant que cela ne soit pas le cas.

J-F. OBEZ lui explique qu'au moment du lancement des réunions préparatoires entre les trois communes, il y avait des travaux de prévus sur la place de l'église.

M. GALLET demande que cela soit corrigé et qu'il soit envisagé une cérémonie à Ornex.

O. GUICHARD lui répond que les élus vont y réfléchir.

M. GRENIER demande si les enseignants ont été sollicités.

J-F. OBEZ lui confirme qu'une chorale est prévue avec des enfants de chaque école.

Après avoir débattu, et en avoir délibéré le conseil municipal, à la majorité de ses membres votants (1 contre : M. GALLET) :

- **APPROUVE** la subvention exceptionnelle de 600€ à verser à l'association Ferney en Mémoire

10. Finances - Proposition d'une grille tarifaire pour l'aide des usagers du conservatoire

La commune d'Ornex a validé au Conseil municipal, en 2017, une convention de partenariat avec la commune de Ferney-Voltaire, visant à participer au déficit du Conservatoire en contrepartie d'une diminution de 15% des tarifs des usagers, et d'un siège pour la commune d'Ornex au conseil d'établissement.

Il avait été acté que cette convention n'était signée que pour une année. Le budget provisionné par la commune pour l'année scolaire 2017/2018 s'élève à 25 000€.

Pour l'année 2017-2018, Monsieur le Maire a respecté le souhait du Conseil municipal de ne pas reconduire cette convention. La commune de Ferney-Voltaire a proposé que la commune puisse participer à hauteur de 56 000€ (c'est-à-dire combler le déficit total généré par les élèves d'Ornex), en contrepartie d'un alignement des tarifs pour les ornésiens sur ceux des Ferneyiens.

Le montant de 56 000€ ne pouvant objectivement pas être porté par la commune, monsieur le maire a décliné cette proposition, et a étudié la possibilité, avec les services municipaux, de mettre en place une aide pour les familles ornésiennes qui fréquentent le conservatoire.

Les aides, présentées sous forme de bourses versées par le CCAS, pourraient être les suivantes :

- Une aide systématique aux familles comptant deux élèves et plus

Typologie de la famille	Pourcentage d'aide	Coût estimatif de l'aide pour la commune
2 élèves	5%	789.00 €
3 élèves et plus	10%	747.00€
TOTAL		1536.00€

- Une aide aux élèves en fonction du quotient familial

Quotient familial	Pourcentage d'aide	Montant de l'aide sur une inscription moyenne à 830€ annuel par élève	Coût global de l'aide pour la commune
< 6000€	50%	415€	2 490.00€
6001€ à 12000€	40%	332€	1992.00€
12001€ à 24000€	30%	249€	1494.00€
24001€ à 36000€	20%	166€	7968.00€
> 36001€	0%	0.00€	0.00€
TOTAL			13944.00€

Au total, la commune participerait à hauteur de **15 438.00€**. Ce montant est un montant estimatif qui peut évoluer en fonction du nombre d'élèves. La simulation est basée sur 76 élèves (nombre d'élèves inscrits au conservatoire en 2017/2018), avec un coût annuel moyen d'inscription évalué à 830€.

Le conseil municipal est invité à valider le principe de cette grille d'aides qui sera traduit en bourses d'aides versées par le CCAS.

En effet, en septembre, le conseil municipal sera à nouveau saisi pour valider une décision modificative au budget prévisionnel de la commune, pour le versement par la commune, d'une enveloppe, au budget du CCAS, qui sera chargé de verser les aides aux usagers du conservatoire.

Le montant de l'enveloppe pour l'année 2018, correspondra à un tiers des aides, puisque ces dernières seront versées par trimestre, et que l'année scolaire se compose de trois trimestres.

Ainsi, le montant versé par la commune au CCAS pour 2018 pourra être de 7 500€, afin de garder un peu de marge par rapport au prévisionnel. Ce montant pourra être ajusté en fonction des éléments dont les services auront connaissance à la rentrée, sur les inscriptions au conservatoire de l'année scolaire 2018/2019.

J-A. DURET indique qu'il s'agit enfin d'une méthode raisonnable décidée pour aider les familles et qu'il votera favorablement la délibération.

C. BIOLAY rappelle que cette proposition sera votée au CCAS mais que la commune a cherché à favoriser les familles avec de petits revenus.

M. GRENIER demande comment les nouvelles familles vont être prévenues de cette disposition.

J-F. OBEZ lui répond qu'un courrier leur sera envoyé.

M. GALLET demande si le CCAS pourrait également financer l'accès au sport.

C. BIOLAY lui répond que le règlement du CCAS va être revu et qu'il est envisagé la création d'une bourse aux sports.

J-F. OBEZ rappelle que pour donner de l'argent directement aux personnes il faut une délibération du CCAS alors qu'une subvention pour une association peut être votée directement sur le budget communal.

Afin que Monsieur le Maire puisse adresser un courrier aux familles les informant du dispositif d'aides retenu par la commune, et après avoir débattu, et en avoir délibéré le conseil municipal, à la majorité de ses membres votants (1 abstention M. GALLET), M. TOOMEY ne prend pas part au vote :

- **VALIDE** le principe des aides définies ci-dessus.

J-A. DURET, après le vote, souhaite préciser que ce problème ne se résoudra que lorsque la CCPG prendra en main ce dossier et que le conservatoire deviendra un équipement communautaire.

O. GUICHARD pense qu'il s'agit plus d'une politique sociale d'aide à l'accès à la culture et termine en précisant que le dossier central de l'Ornex Info sera consacré aux commémorations du 11 novembre.

11. Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs, Création et suppression de postes

Des mouvements de personnels étaient envisagés, et des postes avaient été créés pour permettre le recrutement des agents sur un panel de grades conséquent.

Certains recrutements ont eu lieu, et il convient de supprimer les postes devenus inutiles au tableau des effectifs.

Le remplacement de l'agent d'accueil / assistant scolaire s'est concrétisé sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 10 juillet 2018.

Le remplacement du Directeur de l'enfance, de l'éducation et de l'action sociale, est également effectué, sur le grade d'animateur à temps complet. Le recrutement sera effectif le 27 août 2018.

Il convient donc de supprimer :

- un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet

De plus, deux agents quittent la collectivité (le directeur de l'enfance, de l'éducation et de l'action sociale, qui était sur le grade d'adjoint d'animation à temps complet). Il convient donc de supprimer son poste.

De même, l'agent d'accueil / assistante scolaire qui mute dans une autre collectivité, était jusqu'alors sur le grade d'adjoint d'animation. Afin de pouvoir muter dans la filière administrative, sur le grade d'adjoint administratif, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, et de supprimer un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Ce poste d'adjoint administratif sera supprimé à l'occasion d'un prochain conseil municipal, après la mutation de l'agent concerné.

Il convient de rajouter également un poste d'adjoint d'animation saisonnier en vue du recrutement pour les 2 premières semaines d'août d'un animateur qualifié ou stagiaire BAFA.

J-F. OBEZ propose qu'on étudie la possibilité que le Maire ait délégation sur le tableau des effectifs.

J-A. DURET trouve que le sujet des effectifs de la commune est important et qu'il ne faut pas que le Maire ait délégation sur le sujet.

J. CAMUGLI n'y est pas favorable non plus.

Après avoir débattu, et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **SUPPRIME** les postes suivants du tableau des effectifs à compter du 15 juillet 2018 :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - Un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - Un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - Un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - Deux postes d'adjoint d'animation à temps complet
- **CRÉÉ** les postes suivants au tableau des effectifs :
- Un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 10 juillet 2018
 - Un poste d'adjoint d'animation à temps complet saisonnier, du 30 juillet au 10 aout 2018
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au BP 2018, au chapitre 12

12. Marchés publics – Attribution du marché de transport scolaire et sorties de l'accueil de loisirs

Le marché de transport scolaire arrive à échéance le 24 juillet 2018. Ce marché a été notifié le 25 juillet 2016 pour effectuer le transport scolaire pour les années scolaires 2016/2017 et 2017/2018.

Ainsi afin de permettre la continuité de service pour la rentrée scolaire 2018/2019 une mise en concurrence a été publiée de manière dématérialisée sur le site « Marchés online » et au BOAMP. Le marché est décomposé en deux lots :

- Lot n°1 : ramassage scolaire pour l'école des Bois, sorties piscine,
- Lot n°2 : sorties de l'accueil de loisirs.

La date de remise des offres était le 18 juin à 18h.

Une seule offre est parvenue : EUROP'TOUR, le titulaire précédent s'est porté candidat.

Pour le lot n°1, l'offre initiale était de 41.005,44 euros H.T. annuel pour le ramassage scolaire, soit 1% de plus que l'année qui vient de s'écouler. Après négociation, le montant annuel est de 36.537,48 euros H.T. sur ce lot.

Pour le lot n°2, le bordereau des prix indique des prix inférieurs au précédent marché de 10% par exemple sur un trajet A/R Ornex – Les Rousses ou de 23% pour un trajet A/R Ornex – Annecy. Après négociation, ces prix sont restés inchangés.

La proposition technique est conforme aux attentes.

J-F. OBEZ explique que le marché a été divisé en deux lots pour permettre à des concurrents d'intervenir. Cela a permis de constater que le second lot avait fortement baissé mais que seul EuropTour avait répondu. Le premier lot a baissé également car le prestataire dispose de bus de 63 places au lieu des 65 places habituelles.

Après avoir débattu, et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **ATTRIBUE** le marché à EUROP'TOUR pour un montant de 36.537,48 euros H.T. pour le lot n°1 et pour un montant maximum de 6.000 euros H.T. pour le lot n°2

13. Marchés publics - Avenants au marché de travaux de l'extension de l'école des bois

Des travaux complémentaires ont été demandés par le maître d'ouvrage. Ces travaux complémentaires nécessitent de conclure des avenants aux marchés initialement notifiés :

L'avenant n°1 au lot n°2 – Gros Œuvre a pour objet de permettre le renforcement des fondations du bâtiment suite à l'étude géotechnique pour un montant de 3.600 euros H.T.

L'avenant n°1 au lot n°8 – Menuiseries intérieures a pour objet l'ajout d'une porte dans le sas de l'extension du réfectoire pour un montant de 407,79 euros H.T.

L'avenant n°1 au lot n°11 – Plomberie, chauffage, ventilation a pour objet l'installation de WC suspendus à la place des WC initialement prévus dans les vestiaires pour un montant de 490,82 euros H.T.

Lot	Montant H.T. initial du lot	Montant après avenant n°1
N°2 – Gros Œuvre	105 000 €	108 600 €
N°8 – Menuiseries intérieures	8 105,57 €	8 513,36 €
N°11 - Plomberie	52 000 €	52 490,82 €

Montant total H.T. du marché avec les avenants : 416.265,41 euros H.T.

Après avoir débattu, et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants n°1 aux lots n°2, n°8 et n°11 du marché d'extension de l'école des bois.
- **DIT** que la dépense est inscrite au Budget 2018 de la commune

14. Travaux SIEA - Plan de financement de la rénovation de l'éclairage public Place de l'église

La commune va réaliser en 2019 les travaux d'aménagement de la place de l'église. Dans le cadre de ces travaux certains points vont être déplacés, et les points lumineux vont être modernisés. Afin d'adapter le réseau à la reconfiguration de la place et des rues adjacentes (Rue du champ Colomb, rue des hautains de la Crotte), la commune a demandé une étude au SIEA.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2018, le dossier avant-projet sommaire (APS) a été validé pour un montant de 85 556.89 euros nets.

Suite à cette validation le SIEA a réalisé une étude d'avant-projet définitif (APD), intégrant les modifications demandées par la commune.

Le montant total des travaux, à l'issue de l'APD est de 63 300 euros TTC, le montant restant à charge de la Commune est de 44 319,47 euros nets.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur de Maire à signer le plan de financement avec le SIEA pour un montant de 44 319.47 euros nets.

J-A. DURET demande si la décision de la Cour des Comptes sera rétroactive.

J-F. OBEZ lui répond qu'il est possible que début 2019 la trésorerie demande à la commune d'imputer les dépenses liées à l'éclairage public en fonctionnement.

J-A. DURET explique qu'il serait bon de demander une clarification concernant les imputations des dépenses avant d'entreprendre le vote et qu'il serait envisageable de voter une convention différente. Il demande s'il serait possible de capitaliser la part du fond de concours.

J-F. OBEZ lui répond que c'est un plan de financement et qu'il est possible de le voter mais que rien n'empêche de faire revoter un autre plan de financement plus tard.

H. DUMAS demande si les travaux d'éclairage sont bien en lien avec les travaux de rénovation de la place de l'église.

J-F. OBEZ lui confirme que oui et que tout a bien été étudié.

Après avoir débattu, et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le maire à signer le plan de financement avec le SIEA pour un montant de 44 319.47 euros nets

15. Environnement - Convention d'aménagement d'une mare sur un terrain communal

Dans le cadre du contrat corridor Vesancy Versoix, la communauté de Communes du pays de Gex (CCPG) souhaite restaurer un plan d'eau déjà existant sur la parcelle section AB n°117 appartenant à la commune d'ORNEX dans le bois d'Ornex au lieu-dit le Grand Bois.

Actuellement le plan d'eau est envahi par des arbres versés et des broussailles. L'objectif des travaux est de permettre à la lumière d'accéder plus facilement à la mare et de creuser des petites sur-profondeurs afin de favoriser la reproduction de la Grenouille agile et/ou du Sonneur à ventre jaune.

Les travaux seront réalisés entre septembre 2018 et décembre 2018. Ils consisteront à :

- couper des saules présents dans la mare existante
- créer 3 mares à faible profondeur (entre 10 cm à 40 cm maximum de profondeur) avec des sur-profondeurs localisées jusqu'à 60 cm de profondeur
- réaliser de berges irrégulières et en pentes douces ;
- déposer de branchages dans la mare pour améliorer l'attractivité des mares pour la Grenouille agile.

La présente convention a pour objectif de définir les engagements des deux parties dans le cadre du déroulement du chantier, ainsi que les conditions de mise à disposition du terrain concerné à la Communauté de communes pour en assurer la réalisation.

J-A. DURET demande s'il y a un budget prévu.

J-F. OBEZ lui répond que tout est financé par la CCPG.

J-A. DURET répond que le budget de la CCPG est financé avec les impôts des Ornésiens.

J-F. OBEZ lui rappelle que sur l'opération « Crapauduc » il a été possible d'économiser à hauteur de 100 000€ et que la Suisse finance elle aussi à hauteur de 4 000 000 €.

O. GUICHARD complète que concernant le projet Pré Ruge 100 000 € équivalant à 100m de trottoir et que cela est financé à 70/80% par les fonds européens et rappelle qu'il est intéressant d'avoir la CCPG pour entretenir ce genre d'endroit et protéger la faune locale.

Après avoir débattu, et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** les travaux d'aménagement sur la parcelle communale AB 117, lieu-dit le Gand Bois en vue de la création d'un site de favorisant la reproduction de la Grenouille agile et/ou du Sonneur à ventre jaune
- **AUTORISE** le maire à signer la convention présentée.

16. Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil au maire

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des dépenses opérées dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces dépenses sont arrêtées du 14 juin au 6 juillet 2018.

Ce point est une information ne donnant pas lieu à vote.

Tiers	Objet	compte	Montant H.T.
BOLOGNESE C.	VERSEMENT DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE	6255	1 365,46 €
KENTEC	LOCATION PODIUM FETE DE L'ECOLE DE VILLARD	6135	700,00 €
DEKRA	MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION MAIRIE MARCHÉ 2016-001 LOT N°1	2313	720,00 €
GIROD	ACHAT DE PANNEAUX DE RUE	2152	839,40 €
GIROD	ACHAT DE PANNEAUX SIGNALISATION DE RUES	2152	2 516,37 €
PBI	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE DE VILLARD MME TERRAS HORS MARCHÉ	6067	876,43 €
CROIX ROUGE ESAT	ACHAT PAPIER PHOTOCOPIE ET ENVELOPPES	6064	549,54 €
SIVOM	CONTRIBUTION DE JUILLET	65548	13 174,74 €
LOPES Jacinta	RESTITUTION CAUTION APPARTEMENT	165	700,00 €
LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE	ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX MARCHÉ 2016-007 ECOLES DE VILLARD JUIN	6283	2 343,86 €
LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE	ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX MARCHÉ 2016-007 ECOLES DES BOIS JUIN	6283	1 740,29 €
LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE	PRESTATIONS HORS MARCHÉ SALLE PLURIVALENTE 5 MOIS	6283	617,40 €
LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE	ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX MARCHÉ 2016-007 REGULARISATION VACANCES ECOLE DE VILLARD	6283	3 200,65 €
LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE	ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX MARCHÉ 2016-007 REGULARISATION VACANCES ECOLE DES BOIS	6283	2 820,95 €
LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE	ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX MARCHÉ 2016-007 PRESTATION ECOLE DE VILLARD MAI	6283	2 097,66 €
LA PROFESSIONNELLE	ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX MARCHÉ 2016-007 PRESTATION ECOLE DES BOIS	6283	1 379,29 €

DU NETTOYAGE	MAI		
EDF	CONSOMMATION ELECTRICITE FEUX TRICOLORES HANGAR COMMUNAL SALLE POLYVALENTE TENNIS	60612	811,76 €
EDF	CONSOMMATION ELECTRICITE MAIRIE ECOLE DES BOIS ECOLE DE VILLARD	60612	1 822,56 €
CIDEM	RENOUVELLEMENT LICENCE ALTOSPAM	6156	901,20 €
CHAUMONTET	ENTRETIEN VEHICULE IVECO IMMATRICULATION 5217XQ01	61551	996,75 €
FONCIA LE GENEV	APPEL PROVISIONS - APPARTEMENTS RESIDENCE LE GENEVE	614	987,98 €
GRENKE	CONTRAT LOCATION COPIEURS MAIRIE JUILLET A SEPTEMBRE- CONTRAT LOCATION COPIEURS MAIRIE	6135	1 207,33 €
EQUIPE RAYONNAG	ACHAT DE RAYONNAGE POUR AMENAGEMENT LOCAL ARCHIVES	2184	753,00 €
ATECH	ACHAT DE BARRIERES SUITE AU SINISTRE DU 19 MARS 2018	2152	510,00 €
SOU ECOLE DES BOIS	PARTICIPATION MATINEE VERTE ET FOIRE GRATUITE	6232	630,00 €
EIFFAGE ROUTE	TRAVAUX DE REALISATION PISTE CYCLABLE ENTRE ORNEX ET PREVESSINS MOENS	2315	15 472,25 €

QUESTIONS DIVERSES

Facture CIDEM

J-A. DURET explique être très surpris par le prix de la licence Halte aux spams et trouve que cela est hors de prix.

Vélo Route

D. GANNE fait remarquer qu'il faudrait rouvrir le chemin des noisetiers plutôt que de créer une nouvelle voie.

Conseil Municipal

D. GANNE trouve dommage également que les administrés n'assistent plus au conseil municipal comme avant et qu'il serait utile de leur rappeler qu'ils ont le droit d'y assister.

Dépôts Sauvages

D. GANNE constate une augmentation du nombre de déchets sauvages sur la commune depuis la mise en place des badges d'accès aux déchèteries. Il propose de laisser entrer les gens dans les déchèteries malgré l'absence de badges et de leur demander ensuite de payer en fonction du poids de leurs déchets.

W. DELAVENNE confirme que c'est un problème et donne en exemple au lotissement du Lion des riverains qui avaient dénoncé un camion en relevant les plaques d'immatriculation mais contre lequel la commune n'a rien pu faire car seul le policier municipal est assermenté pour verbaliser

les contrevenants. Il rappelle que temps qu'il n'y a pas de sanctions mises en place le résultat n'est pas efficace.

O. GUICHARD précise que ce phénomène est la conséquence directe de l'augmentation rapide du nombre d'habitants dans le Pays de Gex et que la commune se retrouve confrontée aux problèmes d'une grande ville. Il constate également que les habitants sont déconnectés du territoire et peu respectueux de l'environnement.

Salle Plurivalente

J. DAZIN explique que la salle plurivalente à Villard est mal entretenue et que les agents de nettoyage de l'entreprise LPN se présentent à des moments inopportuns dans la journée et que le travail est mal fait.

J-F. OBEZ répond que la commune va refaire une consultation afin de trouver un nouveau prestataire.

Marquage au sol

J-A. DURET fait remarquer que le marquage au sol au centre de la commune est irrégulier et qu'il y a des différences entre le plateau de la RD1005 au centre de la commune et les ralentisseurs de la rue de Brétigny.

J-F. OBEZ lui explique que cela dépend de la pente du plateau transversal. En effet si la pente fait moins de 5% le marquage n'est pas obligatoire, contrairement à une pente de plus de 5% où là le marquage est par contre obligatoire.

Art en Campagne

L. JACQUEMET rappelle que le vernissage d'Art en Campagne a eu lieu le 7 juillet et que l'exposition sera visible jusqu'au 2 septembre 2018. Le parcours d'Art en campagne a été quelque peu modifié par rapport à l'an passé mais reste très agréable.

Les journées du patrimoine auront lieu les 15 et 16 septembre 2018.

Fête de l'école de Villard

M. FOURNIER fait remarquer que, lors de la fête de l'école, l'air été irrespirable dans les salles et qu'il est dommage qu'il n'y ait pas d'endroits à l'ombre dans la cour pour les enfants.

J-F. OBEZ précise qu'une étude est en cours afin de permettre qu'à la rentrée scolaire prochaine le problème soit réglé. L'installation un brumisateurs est à l'étude.

W. DELAVENNE précise qu'un des puits canadiens est actuellement défaillant, que le problème du bâtiment est en train d'être traité.

Clôture de la séance à 21h20 – Prochaine réunion du Conseil Municipal : Le **24 Septembre 2018 à 19h30.**

J-F. OBEZ

O. GUICHARD

C. BIOLAY

W. DELAVENNE

M. GIRIAT

L. JACQUEMET

M. LAPTEVA

Michèle GALLET

M. GALLET

S. MERCIER

M. TOOMEY

L. LAMARCA

V. ARBEZ

I. ZANON

M. CONDE

V. KRYK

M. FOURNIER

C. TOWNSEND

H. DUMAS

M-C. ROCH

V. BOULAS

J. CAMUGLI

D. GANNE

M. GRENIER

J. DAZIN

J-A. DURET

C. FOLGER